

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 60 (1963)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Société romande d'apiculture

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

### Avis

#### Vétérans S.A.R.

Pour l'obtention du titre de vétéran, les sociétaires doivent totaliser 35 ou 50 ans d'activité ininterrompue.

Les inscriptions, pour être valables, doivent être faites par les comités de section jusqu'au 31 décembre prochain. Passé cette date, elles seront reportées à l'année suivante.

Les inscriptions individuelles ne sont pas admises. Prière d'écrire lisiblement et d'orthographier correctement les noms ; indiquer sans faute la date d'entrée dans la section, le domicile et le numéro matricule.

*Le préposé aux vétérans, Ed. Bassin, Marchissy s/Nyon.*

#### Conférenciers à disposition de la Romande

On peut ajouter à la liste parue dans le journal d'octobre, le nom de M. A. Cherix, Les Avettes, Bex. Sujet traité : Utilisation des nuclei, des vieilles reines et élevage simplifié des reines à la portée des amateurs.

#### Aux caissiers des sections

Déjà il faut songer au bouclage des comptes 1963 et préparer ceux de la nouvelle année.

Nous rappelons que la cotisation pour 1964 est de *Fr. 8,50* par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1964 au plus tard* (compte de chèque N° II 1480).

Les formulaires blancs, roses, bleus, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1964, dernier délai*. Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1964 de notre journal sera supprimé comme ce fut le cas cette année. Au début de février 1964, paraîtra le N° 1/2 janvier/février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration.

*Le caissier central*

## **Nécrologie**

### **Docteur méd., vét., Martin HUNKELER**

**1892-1963**

Dans notre précédent numéro, nous avons annoncé le décès du président central de la Société suisse alémanique des amis des abeilles, M. le Dr médecin vétérinaire Martin Hunkeler à Altishofen, Lucerne.

Avec le Dr Hunkeler disparaît un infatigable pionnier de l'apiculture en Suisse alémanique. En 1918 déjà, il obtint son titre de Docteur après une thèse sur « les recherches de la flore intestinale de l'abeille ». Chargé de l'inspectorat cantonal des ruchers par le Conseil d'Etat du canton de Lucerne, 30 ans durant il s'acquitta de cette tâche avec dévouement et grande compétence. Indépendamment d'une fructueuse activité déployée dans les sections et fédération lucernoises d'apiculture durant de nombreuses années, le défunt fut appelé au comité central de la VDSB en 1936 avec la responsabilité de l'organisation de la « Rassenzucht » en Suisse alémanique.



A Arosa en 1960, il nous souvient d'avoir discuté très amicalement ce sujet auquel il vouait tous les soins désirables. Riche d'une longue expérience, il défendait avec la dernière énergie ses célèbres souches de Nigra, Flora, etc., et accueillait d'un sourire narquois nos projets romands. Indépendamment d'avis différents sur la question des races d'abeilles, nous avions l'impression d'avoir devant nous, un contradicteur foncièrement sincère. Sa conviction n'a jamais faibli ; à l'un de ses amis qui lui rendait visite peu avant sa mort, il recommanda une dernière fois de maintenir sa chère race du pays.

Travailleur infatigable, le Dr Hunkeler assuma encore la présidence de la VDSB durant les dix dernières années de sa vie. Si les contacts entre Suisses alémaniques et Romands n'ont pas été très fréquents ces dernières années, ils sont néanmoins restés très cordiaux. Par sa simplicité et sa cordialité, le Dr Hunkeler laisse à tous les Romands qui ont eu le privilège de le contacter un excellent souvenir.

*La Rédaction*

## CONCOURS DE RUCHERS 1963

### Rapport du jury

Les 4 sections de la 10<sup>e</sup> circonscription, Les Alpes, Chamossaire, Pays d'Enhaut, Monthey, ont été invités par l'A.D. de mars à participer au concours de cette année.

11 apiculteurs se sont inscrits : Les Alpes 8 — Monthey 3.

### Observations générales

La défection de 2 sections : Pays d'Enhaut et Chamossaire, ainsi que cette faible participation s'expliquent, d'abord, par le fait que les ruchers montagnards ont été durement touchés par le rude hiver dernier, touchés à tel point que beaucoup n'ont pu être remis en état pour la date fixée. Il y a peut-être aussi, d'autre part, un peu d'indifférence à l'égard des concours dans les rangs de ces sections qui ne manquent pourtant pas d'apiculteurs distingués.

L'amabilité et l'empressement mis par chacun, organisateurs et concurrents, pour faciliter la tâche du jury sont néanmoins une preuve évidente que ces joutes annuelles ne sont pas aussi mal prisées qu'on veut bien le dire.

Pour mettre un peu d'ordre dans ces observations générales, nous prendrons l'une après l'autre les rubriques imposées par le règlement.

1) *Aspect général, situation, orientation, aménagement, propreté, abords.*

C'est généralement bon, surtout quand l'apiculteur a fait les frais d'acquérir le terrain où il installe son rucher. L'orientation ne joue pas le rôle qu'on veut bien lui attribuer dans le rendement final ; le jury n'y attache donc pas une trop grande importance. Il n'en est pas de même de la propreté, de l'accès qui nous paraissent déterminants.

2) *Respect des dimensions, état et entretien, état des cadres, etc.*

L'apiculteur-bricoleur fait parfois preuve de fantaisie qui complique le travail de l'abeille. L'état des cadres dénote souvent de la négligence et fait perdre des points précieux. On ne devrait pas voir, lors d'un concours, des cadres maculés de taches de *dysenterie*.

3) *Etat des rayons, renouvellement, pose de cire, réserve.*

Il y a trop de rayons vieillis, déformés, rongés, avec des cellules de mâles au milieu du couvain d'ouvrières, trop de fils apparents. On lésine à les remplacer par des rayons de réserve que les essaims peuvent facilement fournir.

4 et 5) *Population, reines, ponte.*

Celles-ci dépendent de la valeur de celles-là ainsi que le succès de la récolte, quand, bien sûr, les conditions extérieures sont favorables. Alors, soignons nos élevages ; sélectionnons par des méthodes artificielles. C'est étonnant de constater combien peu de concurrents les pratiquent jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au peuplement des ruchettes qui font pourtant la joie et la fierté des vrais éleveurs. Il y a là tout un programme à reprendre. Dans une exploitation bien conduite, les reines doivent être marquées pour contrôle en cours de ponte. C'est assez rarement le cas !

6) *Renouvellement des reines.*

Il n'est pas de règle absolue dans ce domaine. Nous estimons qu'une reine qui s'avère médiocre au bout de la première année doit disparaître, alors qu'une autre de trois ans n'est pas forcément « vieille ».

7) *Provisions, récolte, annotations.*

On ne devrait pas présenter au jury des ruches sèches avec hausses, surtout si elles sont à proximité de la maison. C'est une preuve de négligence. Un peu de sirop contribuerait aux succès recherchés. Les annotations sont si sommaires parfois qu'on se demande quelle utilité elles peuvent avoir.

8) *Matériel.*

Aujourd'hui la plupart des exploitants possèdent le matériel

obligatoire et c'est très bien ; encore faut-il le soigner d'une saison à l'autre, ce qui n'est pas toujours le cas.

#### 9) *Comptabilité.*

C'est la pierre d'achoppement de la plupart des participants. Pourtant ce que le jury demande n'a rien de compliqué : compte de caisse, dépenses-recettes, bilan, inventaire sont suffisants, à la condition qu'ils soient clairs et établis depuis quelques années et non pas seulement pour le concours. Des cours pourraient être donnés au sein des sections sous une forme unifiée.

#### 10) *Connaissances théoriques et manière de travailler.*

On est frappé de la fantaisie qui règne dans les esprits de trop d'apiculteurs, praticiens parfois accomplis. La matière des questions posées est pourtant toujours tirée de l'édition nouvelle de la « Conduite du Rucher ». Alors, potassons-la ; c'est une lecture passionnante, en hiver !

Nous ne voulons pas conclure ces quelques impressions sans relever le bel enthousiasme qui anime tous les concurrents de ces deux sections, contraints par des impératifs économiques à la pastorale et qui, dans des conditions pénibles qu'on a peine à imaginer, par des chemins bordant parfois les précipices, s'en vont conduire leurs colonies jusqu'au pied des monts afin qu'elles y butinent le plus pur nectar.

Emerveillé par cette foi qui les anime et que les années maigres sont impuissantes à saper, Perret-Maisonneuve déclarait, il y a trente ans passés : « L'apiculture pastorale, dans de telles conditions, est un sport d'athlète interdit aux bavards des parlores. » Bravo pour ce bel exemple de ténacité que vous nous donnez ainsi !

Le jury, formé de :

MM. Edmond Bassin, Marchissy (VD), président, membre du CC ;  
René Magnenat, Cronay (VD), secrétaire, délégué du CC ;  
Albert Henchoz, Roche (VD), délégué des sections ;  
Charles Boo, Flendruz (VD), délégué suppléant ;

a décerné les récompenses suivantes :

#### **Section : Les Alpes**

*Troisième catégorie* (jusqu'à 20 colonies), maximum 100 points.

1. Paroz Adrien, Vevey, 93 points, médaille d'or.
2. Niederhauser Paul, Aigle, 92 points, médaille d'or.
3. Cuenod Ami, Monts-de-Corsier, 91 points, médaille d'or.
4. Neyroud Robert, Chardonne, 89 points, médaille d'argent.
5. Eggen Ernest, Roche, 87 points, médaille d'argent.

*Deuxième catégorie* (jusqu'à 50 colonies), maximum 140 points.

6. Cherix Adrien, Bex, 135 points, médaille d'or et médaille de la Fédération romande des sociétés d'agriculture.
7. Henchoz Robert, Roche, 133 points, médaille d'or.
8. de Siebenthal René, Aigle, 133 points, médaille d'or.

### Section : Monthey

*Première catégorie* (plus de 50 colonies), maximum 140 points.

1. Rithner Alexandre, Monthey, 134 points, médaille d'or.
2. Derivaz Simon, St-Gingolph, 134 points, médaille d'or.

*Deuxième catégorie* (jusqu'à 50 colonies), maximum 140 points.

3. Coppex Robert, Vouvry, 126 points, médaille d'argent.

## OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

### Section : Les Alpes

*M. Paroz Adrien*, fonctionnaire aux douanes, Vevey. *Troisième catégorie*. 18 nuc. à 3 c. en station d'élevage à La Tour Carrée, à Vevey. 20 colonies à St-Légier, avec laboratoire.

La station est installée sur un terrain communal, dans un site admirable. Tout le matériel, système Rithner, est sorti des mains de l'apiculteur, excepté la cabane, d'acquisition récente, qui est déjà en voie de transformation. Les ruchettes sont formées par forçage des bonnes souches et prélèvement des cellules royales avec les cadres. Elles sont bien peuplées et assez pourvues de provisions.

L'accès au rucher de St-Légier est plutôt malaisé. La planche servant de pont pour franchir le torrent est un moyen de fortune qu'il serait urgent d'améliorer. Là, les provisions sont plutôt maigres, car le sucre fait défaut et les populations en souffrent dans leur développement. Le stock des rayons de réserve est fort réduit. Les reines marquées sont régulièrement changées. Des annotations complètes sont faites sur fiches individuelles, la comptabilité est claire, tenue depuis plusieurs années. On travaille avec sûreté, sans voile. Le matériel, au complet, est prêt pour la récolte qu'on attend impatiemment. Pointage : 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 10. 10. 10. = 93 points. Médaille d'or.

*M. Neyroud-Mermod*, employé chez Nestlé, Chardonne. *Troisième catégorie*.

Les 7 colonies ont trouvé tout juste une place sur un sentier du jardin, tout à côté de la maison d'habitation, en plein village. Il convient, dans ces conditions, d'être prudent avec ses abeilles, afin de ne pas incommoder ses voisins, envers qui on sait se montrer généreux pour maintenir, là, son rucher auquel on vole tous ses

loisirs. Et il est fort bien tenu ce rucher ; tout est propre dans ces demeures où on fait, avant toutes choses, des expériences avec des cadres WBC au petit format qui se prête à la superposition avec deux reines. Les populations sont fortes et les provisions abondantes dans les hausses où les cadres ont, pour ne pas faire comme tout le monde, 30 mm. Et c'est bien là, la ligne directrice de cet original apiculteur-chercheur qui, se fiant à sa mémoire — avec 7 colonies, c'est possible ! — ne note rien, ne tient aucune comptabilité, mais qui possède une collection bien pourvue de traités apicoles où il puise ses connaissances solides. Bricoleur accompli, il est l'auteur de trouvailles ingénieuses. Dommage que le concours ait des exigences mathématiques ! Pointage : 10. 10. 9. 10. 10. 8. 9. 9. 5. 9. = 89 points. Médaille d'argent.

*M. Cuenod Ami*, agriculteur, Monts-de-Corsier s/Vevey. 15 colonies DB, une pépinière à 3 compartiments.

L'exploitation apicole, devant la ferme, aligne au milieu des prés et des vergers ses maisonnettes fraîchement repeintes aux vives couleurs modernes. Emplacement idéal, vraiment ! L'intérieur des ruches n'a pas retenu le même souci, car il y a trop de traces de dysenterie et de vieux rayons. Les populations sont irrégulières. Un essaim étouffe littéralement sur 4 c. Les meilleurs ont pourtant des magasins déjà bien pourvus d'un miel récolté sur les fleurs des foins. Les reines sont changées par essaimage et prélèvement de cadres dans les meilleures colonies, et par formation de nuclei dans la pépinière. Le matériel est vieux mais complet ; des annotations sont consignées dans un cahier pour tout le rucher et il est tenu un journal intéressant. La comptabilité, bien que sommaire, est en ordre, le travail exécuté calmement, avec des mouvements précis. Connaissances théoriques satisfaisantes. Pointage : 10. 7. 8. 9. 9. 10. 10. 9. 10. 9. = 91 points. Médaille d'or.

*M. Eggen Ernest*, employé de fabrique, Roche. *Troisième catégorie*. 5 ruches DB, 8 essaims, 1 nuclei.

Le rucher a été récemment et définitivement transporté à la Rouvenaz-sur-Cergnat, à 1275 m. d'altitude, où ce jeune apiculteur enthousiaste a fait l'acquisition d'un chalet avec pâturage et forêt pour pouvoir pratiquer, en toute indépendance, l'apiculture qui a toute sa sollicitude. N'étaient l'accès difficile des lieux et l'emplacement du rucher, qui est à revoir, la situation serait idéale. Les ruches ont trop de vieux rayons à éliminer le plus tôt possible et les populations ont de la peine à se développer dans de telles conditions. Comme elles viennent de quitter la Plaine du Rhône où le printemps ne fut guère généreux, elles n'ont récolté que depuis deux jours et les provisions sont plutôt maigres. Les reines sont renou-

velées naturellement par essaimage car on est encore débutant. Matériel en ordre ; comptabilité sommaire, ainsi que les annotations sur fiches. Il faudra revoir sa « Conduite du Rucher » si l'on veut améliorer le rendement de son exploitation. Pointage : 9. 9. 9. 8. 9. 9. 8. 9. 8. = 87 points. Médaille d'argent.

*M. Niederhauser Paul, menuisier, Aigle. Troisième catégorie.*  
19 colonies DB, 6 ruchettes.

L'emplacement des colonies pour l'hivernage, conditionné par les exigences de l'urbanisme, est un compromis auquel on sait s'adapter ; les ruchettes occupent la pelouse du jardin et les ruches, la Plaine du Rhône. L'emplacement du rucher pastoral est en revanche bien choisi : proximité de la voie ferrée qui facilite le transport, clairière proche, un peu resserrée il est vrai. Les populations sont régulières, mais les cadres, propres toujours, portent quelques constructions vieillies à éliminer. Les reines, de la race commune du pays, ont un couvain compact. On les renouvelle par la méthode naturelle et on dispose de ruchettes bien peuplées et abondamment pourvues, pour les cas urgents. Les hausses sont en général à demi pleines et tout laisse prévoir une belle récolte. Un atelier sert de laboratoire et le matériel est complet. A la comptabilité manquent un bilan et un inventaire et les fiches individuelles sont par trop sommaires. Théorie à revoir. Pointage : 10. 10. 9. 10. 9. 8. 9. 10. 9. 8. = 92 points. Médaille d'or.

*M. Henchoz Albert, fonctionnaire retraité, Roche. Deuxième catégorie.* 21 colonies DB, 6 nuclei, en pép. Un élevage sur demi-cadre.



*Rucher de M. Alb. Henchoz, Roche.*

Il ne reste que 7 colonies et les 6 nucléi sur l'emplacement habituel du rucher sis dans le pré attenant à la maison d'habitation, le

solde ayant été transporté en estivage à la Joux-Verte s/Villeneuve, à 1290 m. d'altitude. Abord facile, situation favorable, aménagement auquel a présidé une ordonnance de principe. Les ruches, bien entretenues, ont fait toilette. Un laboratoire, un peu exigu, inondé de lumière et sorti des mains du propriétaire, est à portée de main. Rien n'y manque. Les populations correspondent à l'âge des reines qu'on renouvelle tous les 2 ans en principe par méthode naturelle, grâce à la pépinière à 6 subdivisions. Une reine de la race commune de Savoie est à la base de l'élevage de cette saison. L'âge de ces reines est indiqué par le moyen de punaises de couleur, fichées contre la paroi extérieure de la ruche. La balance esquisse un léger mouvement ascensionnel de bonne augure. C'est ici, en plaine, meilleur qu'en altitude où les colonies, très populeuses, sont presque totalement dépourvues de réserves. Chacune a sa fiche où l'on peut suivre son développement. La comptabilité, simple, donne le prix de revient du kilo de miel pour chaque exercice. Les connaissances théoriques sont bonnes, mais on est un peu nerveux en manipulant ses abeilles. Pointage : 10. 10. 9. 10. 10. 9. 9. 10. 10. 9. 9. 9. 10. = 133 points. Médaille d'or.

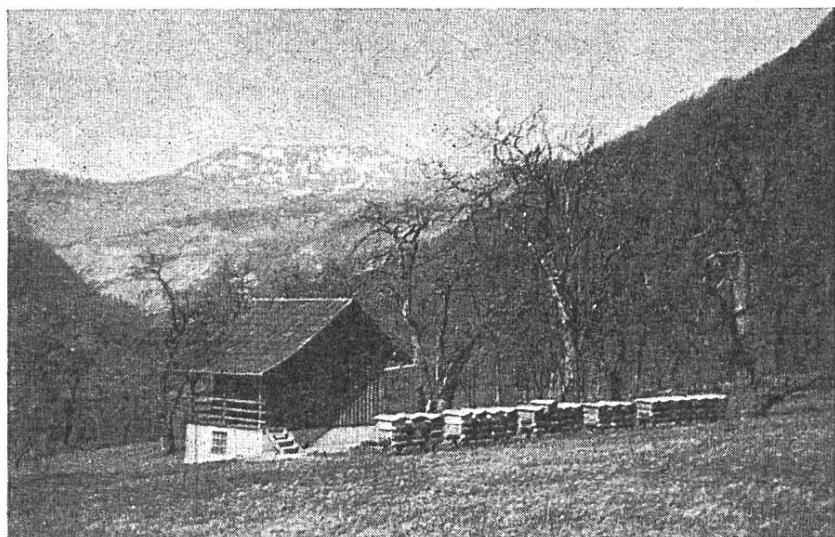
*M. de Siebenthal René, fonctionnaire postal, Aigle. Deuxième catégorie.* 40 colonies DB, 3 essaims, 8 nuc.

Héritier d'une vieille tradition familiale, cet excellent praticien a la passion des abeilles. Il leur consacre les quelques loisirs que lui laissent ses multiples occupations professionnelles et sociales, cherchant sans se lasser la race qu'il pense le mieux convenir au but envisagé : récolte de plaine et de montagne. Nous avons vu plusieurs colonies de Géorgiennes pures importées directement par lui du pays d'origine et dont il dit grand bien. La plupart des très belles colonies sont actuellement aux Ormonts-Dessous, à 1100 m. d'altitude. Le solde, deux colonies, 3 essaims et 8 nuclei, occupe l'emplacement habituel à proximité du Rhône, dans un endroit tranquille, au milieu des cultures, des vergers et des bois feuillus. L'accès en est des plus aisés et c'est là que se trouve le laboratoire avec tout le matériel indispensable à cette exploitation. Les reines sont élevées par la méthode naturelle dans des ruchettes à 6 cadres. Nous avons relevé les quelques observations suivantes : des rayons défectueux à supprimer ; le règlement prévoit le marquage des reines ; la balance est nécessaire. Connaissances théoriques parfois imprécises. Pointage : 10. 9. 8. 10. 10. 9. 10. 10. 9. 9. 10. 10. 9. 10. = 133 points. Médaille d'or.

*M. Cherix Adrien, instituteur retraité, Bex. Deuxième catégorie.* 44 colonies, 2 essaims, 4 ruches pépin. à 4 div.

Les 2 ruchers, le principal à Bex et l'autre avec 12 colonies à Châtel, bien qu'orientés de façon opposée, sont fort bien situés et

d'un accès facile. Le pavillon-laboratoire, situé au centre du terrain, ainsi que toutes les ruches, alignées en deux rangées parallèles et groupées sur des supports de mélèze bruni, sont sortis des mains de l'apiculteur-propriétaire. Les cadres, usagés, mais au bois net, sont



*Rucher de M. Adrien Cherix, Bex.*

pourvus de cires nouvelles ; la réserve en est plutôt faible tout le rucher étant habité. Les populations sont belles, les reines toutes marquées, sont renouvelées après 2 ans à 2 ans et demi de ponte par élevage artificiel sur cupules et bouchons, méthode Alley modifiée. Nous avons remarqué une ruchette à 4 cadres vitrés, peuplée sur 3 compartiments dont l'un était, tout par hasard, orphelin ! 4 pépinières fournissent les reines nécessaires à cette importante exploitation. En général, les provisions étaient bonnes et les hausses montraient un début de récolte prometteur. Le matériel est complet et en excellent état. Pas d'annotation de récolte par colonie, mais une comptabilité par dépenses et recettes qui donne, chaque année, la moyenne de production par colonie.

On travaille avec l'assurance d'un apiculteur chevronné, sans voile, avec le secours d'une pipe et d'un sérieux enfumoir. On en a moins de cette assurance, en revanche, dans certaines questions théoriques ! Pointage : 10. 10. 9. 10. 9. 10. 9. 10. 10. 10. 10. 10. 9. 9. 10. = 135 points. Médaille d'or et médaille d'honneur de la Fédération romande des sociétés d'agriculture.

*M. Rithner Alexandre, apiculteur-viticulteur, Monthezy. Première catégorie.* 250 colonies DB réparties en 9 ruchers et 1 rucher d'élevage.

C'est l'une des plus belles exploitations professionnelles de Romandie. Les 9 ruchers se répartissent comme suit : 6 le long de la Vallée du Rhône, de Monthezy à St-Gingolph et 3 en montagne,

à 700 m. d'altitude environ. Celui d'élevage est à côté de la maison d'habitation. Chaque groupe occupe un terrain, propriété de l'apiculteur, aménagé spécialement pour le but assigné, dans un endroit facilement accessible. Nous ne nous arrêterons pas sur l'état des constructions, celui des cadres qui sont de la confection réputée que chacun sait, pas plus que sur la qualité des populations qui, à part quelques exceptions, sont belles. Nous avons vu beaucoup de hausses à demi pleines. Ici, l'accent est mis uniquement sur la production du miel et toute opération est simplifiée afin d'être effectuée dans un minimum de temps et un maximum de succès. L'élevage des reines, par exemple, est abandonné au profit de la méthode directe et naturelle par formation de nuclei tirés des meilleures souches. La station d'élevage est constituée par une série de ruchettes à 6 cadres, suffisantes pour les remplacements urgents. Le marquage des reines n'est pas considéré comme indispensable, les fiches de chaque colonie donnant à ce sujet les renseignements nécessaires. Il n'y a pas de bascule, chose regrettable. La comptabilité est incluse dans la gestion générale ; nous estimons toutefois qu'une exploitation de cette importance doit avoir sa comptabilité propre. L'examen théorique a prouvé une fois de plus qu'on peut être un très habile praticien sans être féru de théorie, bien que possesseur d'une belle bibliothèque apicole riche de rares spécimens. Un peu paradoxal ! Pointage : 10. 10. 10. 9. 9. 9. 10. 10. 9. 10. 10. 9. 9. 10. = 134 points. Médaille d'or.

*M. Derivaz Simon, comptable, Lausanne. 54 colonies DB, 5 essaims, 16 nuclei à Freney s/St-Gingolph (VS), altitude 850 m.*



*Rucher de M. Simon Derivaz, Freney/St-Gingolph.*

C'est dans un décor très alpin, au pied du Grammont, que se trouve cette fort belle exploitation, propriété d'un apiculteur accompli. Le rucher est composé de trois rangées de DB aux vives cou-

leurs, posées sur des supports métalliques avec bases en béton, toutes construites en mélèze de 40 mm. et munies de charnières de chapiteaux. A côté, construit entièrement par le propriétaire, tout comme les ruches et le matériel, un vaste atelier-laboratoire, complété, un peu plus bas, par un autre, vrai musée où l'ingéniosité du maître de céans se donne libre cours. Les colonies sont belles, à part une exception qui aura échappé à la vigilance du maître. Les reines sont de la race noire sélectionnée, toutes marquées avec un appareil on ne peut plus pratique, et changées après deux ans de ponte au maximum. On les renouvelle par des élevages système Alley ; un spécimen, dont la pleine réussite n'était pas évidente, fut présenté. On utilise pour leur fécondation des nuclei à trois cadres logés dans les ruches normales en les resserrant au moyen de partitions. La tôle de chaque toit sert de fiche ; les observations sont relevées dans un carnet spécial tenu à jour depuis 10 ans. La comptabilité, établie par dépenses, recettes et bilan succinct, est claire. Praticien précis dans son travail, qui pourrait l'être un peu plus en théorie. Pointage : 10. 10. 9. 9. 10. 10. 9. 10. 10. 9. 10. 10. 8. 10. = 134 points. Médaille d'or.

*M. Coppex Robert, employé de fabrique, Vouvry. 35 colonies DB, 7 essaims, 15 nuclei.*

Les essaims et les nuclei occupent un emplacement à part à quelque distance du pavillon-laboratoire où se trouve serré tout ce dont on a besoin. Aux abords s'entasse tout un matériel. Le rucher de rapport est installé sur les hauts de Vouvry, à côté d'une vieille demeure qui sert de dépôt. L'accès en est aisé. Sur des rayons en général propres, traités au nitro-benzol contre la teigne, on remarque beaucoup de populations faibles. On élève des reines commercialement selon la méthode Heyraud, nous dit l'apiculteur, mais nous n'avons toutefois vu que 15 nuclei préparés dans ce but et mis à trop forte contribution par des prélèvements répétés. Les reines sont renouvelées au bout de trois ans ; quelques-unes sont marquées. La balance accuse une augmentation de 1 kg par jour, mais on ne constate aucune annotation de récolte. Les opérations par contre sont relevées sur fiche, mais d'une manière par trop sommaire. La comptabilité est bien tenue avec inventaire et bilan. Le théoricien nous paraît plus à la hauteur que le praticien, constraint parfois, par ses obligations professionnelles, à courir au plus pressé.

*Pointage : 9. 9. 10. 8. 8. 9. 8. 9. 10. 8. 10. 9. 10. 9. = 126 points. Médaille d'argent.*

Le 21 août 1963.

*Le Jury :*  
Ed. Bassin R. Magnenat  
Al. Henchoz Ch. Boo

# Maladie des abeilles en août 1963

## Acariose

| Canton/district | Localité      | Cas | Canton/district  | Localité             | Cas |
|-----------------|---------------|-----|------------------|----------------------|-----|
| <i>St-Gall</i>  |               |     | <i>Thurgovie</i> |                      |     |
| Untertoggenburg | Schwarzenbach | 1   | Kreuzlingen      |                      |     |
| <i>Soleure</i>  |               |     |                  |                      |     |
| Thierstein      | Nunningen     | 1   | <i>Vaud</i>      |                      |     |
|                 |               |     | Vevey            |                      |     |
|                 |               |     |                  | Champ-de-Ban/Corsier | 1   |

## Loque américaine

|                    |                                   |    | <i>Valais</i>    |  |   |
|--------------------|-----------------------------------|----|------------------|--|---|
| <i>Argovie</i>     |                                   |    | Westl. Raron     |  |   |
| Baden              | Spreitenbach                      | 1  | Sierre           |  |   |
| Laufenburg         | Eiken                             | 1  | Unterbäch        |  |   |
|                    | Frick                             | 1  | Grimenz          |  |   |
|                    | Ittenthal                         | 1  | <i>Zurich</i>    |  |   |
| <i>Berne</i>       |                                   |    | Dielsdorf        |  |   |
| Berne              | Mittelhäusern                     | 10 | Horgen           |  |   |
|                    | Thörishaus                        | 5  | <i>Fribourg</i>  |  |   |
|                    | Bienne                            | 1  | Broye            |  |   |
| Berthoud           | Alchensdorf                       | 1  |                  |  |   |
| Laupen             | Neuenegg                          | 1  | Estavayer-le-Lac |  |   |
| Delémont           | Brunchenal du Milieu/<br>Delémont | 1  | Forel            |  |   |
| Franches-Montagnes | Prés Derrières/Les Bois           | 1  | <i>Genève</i>    |  |   |
| Moutier            | Corban                            | 2  | Ville de Genève  |  |   |
| <i>St-Gall</i>     |                                   |    | Genève           |  |   |
| Gossau             | Abtwil                            | 1  | <i>Vaud</i>      |  |   |
| Sargans            | Sargans                           | 1  | Aigle            |  |   |
| <i>Grisons</i>     |                                   |    | Payerne          |  |   |
| Inn                | Ardez                             | 1  | Veveyse          |  |   |
|                    |                                   |    | <i>Tessin</i>    |  |   |
|                    |                                   |    | Lugano           |  |   |
|                    |                                   |    | Bosco Luganese   |  |   |
|                    |                                   |    | Soragno          |  | 1 |

## Loque européenne

|                |                |   | <i>Neuchâtel</i> |  |   |
|----------------|----------------|---|------------------|--|---|
| <i>Berne</i>   |                |   | Boudry           |  |   |
| Trachselwald   | Afoltern i. E. | 1 | Bevaix           |  | 1 |
| <i>Grisons</i> |                |   | <i>Valais</i>    |  |   |
| Glenner        | Fellers        | 1 | Entremont        |  |   |
| Heinzenberg    | Thusis         | 1 | Hérens           |  |   |
| Vorderrhein    | Medels i. D.   | 1 | <i>Vaud</i>      |  |   |
|                |                | 1 | Pays-d'Enhaut    |  |   |
|                |                |   | Château-d'Oex    |  | 1 |

# Maladie des abeilles en septembre 1963

## Acariose

|                   |          |   | <i>St-Gall</i> |  |   |
|-------------------|----------|---|----------------|--|---|
| <i>Argovie</i>    |          |   | Rorschach      |  |   |
| Bremgarten        | Büttikon | 1 | Untereggen     |  | 1 |
| <i>Bâle-Ville</i> |          |   |                |  |   |
| District rural    | Riehen   | 1 |                |  |   |

# Maladie des abeilles en septembre 1963

## Loque américaine

| Canton/district | Localité  | Cas | Canton/district | Localité            | Cas |
|-----------------|-----------|-----|-----------------|---------------------|-----|
| <i>Argovie</i>  |           |     |                 |                     |     |
| Brougg          | Bözen     | 1   | <i>Grisons</i>  |                     |     |
| Laufenbourg     | Frick     | 1   | Moesa           | Lostallo            | 1   |
| Rheinfelden     | Ittenthal | 1   | Unterlandquart  | Fanas               | 1   |
|                 | Schupfart | 1   | <i>Lucerne</i>  |                     |     |
| <i>Berne</i>    |           |     |                 |                     |     |
| Berne           | Berne     | 3   | Lucerne         | Kriens              | 1   |
|                 | Basel     | 1   | Sursee          | Rüediswil b. Ruswil | 3   |
|                 | Muri      | 1   | <i>Fribourg</i> |                     |     |
| Bienne          | Bienne    | 1   | Broye           | Gletterens          | 1   |
|                 |           |     |                 | Villeneuve/FR       | 1   |

## Loque européenne

|              |                  |   |
|--------------|------------------|---|
| <i>Berne</i> |                  |   |
| Courtelary   | Les Prés d'Orvin | 1 |

## Section Apicole du Liebefeld

### TOUJOURS LA QUESTION DU SUCRE

Soucieuse d'alléger dans une certaine mesure les frais occasionnés par le nourrissement des abeilles, la VDSB de Suisse alémanique avait tenté une démarche auprès des instances supérieures. La requête demandait l'abandon des droits de douane sur le sucre destiné à l'affouragement des abeilles. Les motifs invoqués : la rentabilité des exploitations apicoles n'est plus assurée par la diminution constante de production du miel d'une part, et par l'augmentation des différents frais d'exploitation d'autre part.

La réponse très complète de la Direction générale des douanes est malheureusement négative. Toutes les explications sont données pour justifier cette réponse, l'apiculture étant une profession annexe ou un dérivatif. Se référant à différents articles de la loi relative à la suppression ou à l'allégement des droits d'entrée, la Direction générale des douanes n'est pas autorisée à comprendre l'apiculture dans les cas prévus. La remise de Fr. 22.— par 100 kg représentant les droits perçus à l'entrée en Suisse, ne peut ainsi pas être concédée aux apiculteurs.

Le langage est clair et net, l'aide des pouvoirs publics ne peut pas être attendu sous cette forme.

Qu'en est-il du cours actuel du sucre ? Après une hausse en flèche durant la fin de l'été, le marché donne l'apparence d'être plus calme. Est-ce la stabilité ? Il est impossible de répondre avec précision à cette question, personne ne voulant s'engager. L'apiculteur doit suivre personnellement le marché du sucre et agir au mieux de ses intérêts. Il est de règle que le prix d'une denrée s'élève

dès que la demande devient forte et c'est à l'intéressé qu'il appartient en premier lieu de surveiller la situation et d'en tirer les conséquences. Actuellement, les achats en commun n'offrent, dans certaines régions tout au moins, aucun avantage appréciable. Le cours en usage de Fr. 1,10 nous paraît acceptable pour la saison.

*G. Matthey*



## CONSEILS AUX DÉBUTANTS

**pour octobre 1963**

Octobre a continué à nous offrir de belles journées, ensoleillées à souhait. Véritable bénédiction pour les derniers travaux à la campagne et surtout pour le vignoble, la température élevée étant venue améliorer in extremis la qualité compromise d'une abondante récolte.

Régal aussi pour les yeux. Quelle débauche de riches couleurs, un véritable automne d'or ! Une fois de plus, les retardataires impénitents auront pu faire un large profit de ce beau temps que l'on n'espérait guère.

Au rucher, l'activité s'est maintenue, malgré les sources de nectar taries. Les colonies sont très fortes pour la saison, et l'on peut encore voir, surtout dans les ruchers de plaine, des apports de pollen considérables pour l'époque. N'étaient les couleurs chatoyantes qui nous entourent, l'on pourrait presque se croire au printemps.

Alors, mon cher débutant, tout est-il définitivement en ordre au rucher ? Tout paré pour l'hiver ? Les ruches inclinées vers l'avant, bien calées sur les traverses ? Il ne faut pas que des ruches soient branlantes, oscillant au moindre vent. Nous espérons que vous n'avez rien négligé pour assurer tranquillité et repos à vos petites amies.

Tranquillité et repos ne veulent pas dire abandon de toute surveillance. Au contraire, il faut continuer régulièrement vos visites au rucher, une fois par semaine au moins si possible. Il fait si bon s'y retrouver, loin de l'agitation de la vie actuelle, et même si toute activité semble y avoir cessé.

Si novembre devait nous apporter d'abondantes chutes de neige, il faudrait veiller que les ruches ne soient pas trop encombrées, surtout si (ce qui est fréquent au commencement de l'hiver) l'en-